

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2020

L'an deux mil vingt le lundi 14 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Katherine POUCHAUDON, Stéphane BRÉANT, Jean-Jacques DURCHON, Adjoint, Sébastien CHEVALIER, Aurélie GOUMAZ, Gilles HALLINGER, Guillaume LEROY, Magalie MERELLE, Marie-Laurence POUILLY, Xavier POUILLY, Christophe SAINT MARTIN, Joseph SPATARO, David TARDIVEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Franck FLEURY ayant donné pouvoir à Annie CAMUEL

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Katherine POUCHAUDON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Décision du maire

2020-16 : Abandon du droit de préemption sur une Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Yann-Loïc POIX, Notaire, demeurant au 19 Place du Jeu de Paume 28320 GALLARDON.

- Un bien immobilier bâti sur terrain propre sis au 21 rue de Chartres, - 28320 ECROSNES, sur les parcelles cadastrées E 1243 ; 1245 ; 1246 ; 1247 ; 1249 et 1250, pour une superficie totale de 191 m².

Division d'une partie de la propriété de Monsieur DOLOGA au profit de la SCI qu'il a créé.

Les conseillers municipaux s'interrogent sur cette opération immobilière, entre l'acquisition initiale de M. Dologa, la revente d'une habitation et cette nouvelle division sans que la commune n'ait délivré de certificat d'urbanisme. Mme le Maire demandera des informations complémentaires.

4 – Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU située dans le secteur des Marronniers (avis) (2020-12-01)

Madame le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme actuellement opposable a été approuvé le 17 décembre 2013.

Depuis lors, la commune a intégré la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France qui est compétente en matière d'urbanisme et notamment en matière de PLU.

En conséquence, c'est le conseil communautaire qui a approuvé la modification de zonage entre les zones 1AU et 2 AU le 20 décembre 2017.

Analyse de la croissance démographique et du rythme de construction

Sur les 20 dernières années, la commune d'Ecrosnes a connu une croissance notable de sa population, avec un taux d'accroissement annuel moyen de près de 3,32 % entre 1999 et 2019 (selon les données de l'INSEE), atteignant ainsi 890 habitants au dernier recensement, ce qui représente un gain de 148 habitants sur 20 ans. Cette attractivité s'est traduite par un rythme de construction de logements soutenu, principalement dans les « dents creuses » sans extension du périmètre urbain de la commune.

Actuellement, la zone 1AU est en cours d'urbanisation avec le projet de résidence des Marronniers, 10 permis de construire sont attribués, 8 autres parcelles sont en négociation d'achat. Il ne reste plus que quelques lots pour que ce lotissement soit achevé.

La justification de l'ouverture à l'urbanisation

La commune souhaite renforcer le recentrage de son urbanisation en confortant le centre-bourg. C'est le sens de l'ouverture de la zone 2AU sur le site des Marronniers.

Avec l'installation dernièrement de deux entreprises importantes, l'une sur Ymeray et l'autre sur Auneau, nous constatons une forte demande à venir s'installer sur le secteur.

Les nouveaux propriétaires de l'unique parcelle inscrite en zone 2AU sont sollicités et très intéressés pour la vente. Cette parcelle pourrait accueillir 6 lots à bâtir.

Dans cette optique, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'ouvrir une nouvelle zone à l'urbanisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du PLU de la commune.

Dit que la procédure de révision ou de modification simplifiée sera engagée par la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France qui détient la compétence urbanisme.

Dit que le conseil communautaire devra se prononcer sur cette procédure.

5) – Réhabilitation de la salle polyvalente – Recours à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage (2020-12-02)

Madame le Maire fait le compte-rendu de la commission travaux du 7 décembre 2020.

Le projet de réhabilitation de la salle polyvalente a pour priorité la mise aux normes accessibilité aux PMR ainsi que de la cuisine pouvant permettre aux traiteurs de travailler correctement et des sanitaires.

Après que les élus aient échangé sur les différents projets proposés, il a été décidé que ces travaux devaient prévoir :

- une salle annexe permettant l'accueil d'un lieu de convivialité et d'échanges
- modification de la grande salle avec cuisine
- modification de la petite salle avec au moins une possibilité de conservation et un évier
- réalisation de 2 vestiaires
- réalisation d'un couloir vitré pouvant être ouvert.
- réalisation de 2 blocs sanitaires, l'un pour la grande salle, l'autre pour la petite salle.
- mise aux normes de l'éclairage avec des lampes leds, moins énergivores
- réfection complète du chauffage par un système de pompe à chaleur ou autre système en accord avec le développement durable.

Afin de parfaire ce dossier et faire les demandes de subventions, l'étude sera confiée à un cabinet d'architecte.

L'étude devra être complète dès 2021 afin de pouvoir solliciter toutes les subventions possibles, notamment l'inscription dans le Contrat Régional de Solidarité Territoriale porté par la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de faire appel à un cabinet d'architecte pour l'étude de faisabilité de la réhabilitation de la salle polyvalente

Autorise Mme le Maire à signer tous documents et contrat relatifs au dossier.

6) – Demande de subvention FDI – Électrification de la cloche (2020-12-03)

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il avait été décidé d'effectuer des travaux d'électrification de la cloche de l'Église.

L'entreprise BODET a été sollicité et après diagnostic le devis proposé est de 12 849,92 € HT comprenant l'installation d'un système électrique automatique de tintement et la rénovation du battant et de l'horloge.

Il est possible de solliciter une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental titre du FDI (Fonds Départemental des Investissements).

Mme le Maire demande au conseil s'il l'autorise à solliciter cette subvention pour 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve ces travaux d'un montant de 12 849,92 € HT

Autorise Mme le Maire à solliciter cette subvention au titre du FDI 2021.

7) – Contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024 (2020-12-04)

Exposé de Mme Annie CAMUJEL, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, articles L.141-1 et suivants,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié, pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

La présente consultation est organisée suivant la procédure avec négociation, prévue en application des articles L2124-1, L2124-3, R2124-3 4° et R 2161-12 et suivants du Code de la commande publique.

Vu les délibérations du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, n°2019-D-47 du 29 novembre 2019 autorisant le lancement d'une consultation pour la signature d'un nouveau contrat groupe, n°2020-D-04 du 03 juillet 2020 fixant le taux des frais de gestion à verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir par les collectivités et établissements adhérant au

contrat groupe, et n°2020-D-05 du 03 juillet 2020 autorisant le Président à signer le marché négocié de service d'assurance statutaire,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir du 22 juin 2020,

Mme le Maire rappelle que la commune d'Ecrosnes a mandaté par délibération n° 2020-01-02 du 31 janvier 2020 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir pour négocier en son nom un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Mme le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir a communiqué à la commune les résultats du « petit marché » (collectivités euréliennes jusqu'à 29 agents CNRACL inclus), attribué à la compagnie CNP Assurances avec le courtier SOFAXIS :

Agents CNRACL	Taux Au 01/01/2021
pour la totalité des risques : décès, accident de service/maladie professionnelle, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/paternité, maladie ordinaire	
Sans franchise en maladie ordinaire	6,89%
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	5,98%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	5,67%
Franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	5,25%

Ces taux sont garantis 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2023.

Agents IRCANTEC	Taux Au 01/01/2021
Pour la totalité des risques : accident du travail/maladie professionnelle, grave maladie, maternité/paternité, maladie ordinaire	
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,20%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,05%

Ces taux sont garantis sur toute la durée du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, plusieurs services sont inclus dans le contrat proposé :

En matière de gestion :

- un délai de déclaration de 90 jours pour l'ensemble des risques ;
- le remboursement des prestations sous 2 jours ;
- des documents de gestion simplifiés et dématérialisés ;
- un interlocuteur unique ;
- le recours contre tiers responsable, par le courtier, en cas d'accident d'un agent assuré.

En matière de services :

- la production de statistiques et de comptes de résultats ;
- la prise en charge des contre-visites et expertises médicales pour les risques assurés ;
- des formations en lien avec la santé, l'hygiène et la sécurité ;
- un ensemble de programmes pour favoriser le maintien dans l'emploi et le retour à l'emploi.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- l'opportunité d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir ;
- le choix du type de personnel à assurer : agents relevant de la CNRACL et/ou de l'IRCANTEC ;
- la durée de la franchise en maladie ordinaire, le cas échéant, selon les options indiquées dans les tableaux ci-dessus ;
- l'assiette de cotisation qui est composée obligatoirement du traitement brut indiciaire (TBI) et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et qui peut être complétée, au choix de la collectivité, du supplément familial de traitement *et/ou* du régime indemnitaire *et/ou* d'un pourcentage des charges patronales, entre 10 et 60% du TBI + NBI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire.

Décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2021 pour la catégorie de personnels suivants :

- **Agents CNRACL** pour tous les risques, au taux de **5,67 %** avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI. En option, l'assiette de cotisation comprend également le supplément familial de traitement et le régime indemnitaire et les charges patronales à raison de **40 %** du TBI + NBI.

Prend acte que la Collectivité adhérente devra verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir des frais de gestion annuels fixés à 0,11% de la masse salariale assurée.

Note que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois avant l'échéance annuelle.

Autorise Mme le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

6) Informations diverses

- *Point sur le projet Antenne relais ORANGE :*

Exposé de Jean-Jacques DURCHON

Au nom du collectif de la réunion de travail qui a eu lieu le 4 décembre en présence de la société ORANGE et du cabinet d'étude CIRCET.

En résumé les points majeurs suivants sont à retenir :

- le dossier technique est en cours de finalisation chez CIRCET
- la commission ORANGE se prononcera sur ce dossier le mardi 15 décembre
- le dossier DIM (support officiel de projet) préliminaire sera transmis au groupe de travail et ensuite transmis en Mairie vers le 15 janvier.
- durant le mois de publication, le groupe de travail organisera une réunion de présentation auprès de la population et un accueil technique (dates à définir) avec la participation de ORANGE
- après cette période, ORANGE déposera une Déclaration Préalable.

- *CCPEIF - commission Tourisme de la ComCom*

Exposé de Katherine POUCHAUDON

Rappel du fonctionnement de l'Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Ile-de-France situé à Gallardon.

- Accueil visiteurs, animation du réseau hébergeurs, tourisme de proximité
- Festival patri-mômes, Rando-musicale octobre 2020, newsletter mensuelle
- Bureaux d'informations touristiques : Epernon, Nogent-le-Roi et Auneau-Bleury-St-Symphorien
- Infos sur la véloscénie, itinéraire cyclable de Paris au Mont-St-Michel qui passe par Epernon
- Parcours découverte : en complément des 6 circuits existants sur le Val-Drouette, 3 nouveaux circuits sont en cours d'élaboration : St-Piat/Mévoisins, Soulaire et Ecosnes.

Ce seront des circuits d'interprétation, sur Ecosnes, le thème retenu est « Mémoire d'un village »

Toutes les infos de l'office du Tourisme sont consultables sur le site de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France : www.porteseureliennesidf.fr >culture / Tourisme

- *Compte-rendu Energie Eure-et-Loir*

Exposé de Christophe SAINT MARTIN

Le principal sujet de la réunion fut le nouveau contrat de concession pour les 30 prochaines années après de longs mois de négociation avec ENEDIS et EDF.

Etude des budgets primitifs 2021 et nouveau règlement du service conseil en énergie.

- *CCPEIF - Commission Economie solidaire*

Exposé de Christophe SAINT MARTIN

Les 5 structures de l'économie sociale et solidaires : Les associations, les fondations, les mutuelles, les coopératives et les entreprises commerciales d'utilité sociale.

Sur la CC des Portes Euréliennes, cette économie représente 9,59 % des établissements employeurs et 5,60 % des salariés dans les principaux secteurs de : l'action sociale, des services divers d'aide à la personne et les activités financières et d'assurance.

- *CCPEIF – Lycée de Hanches*

Exposé de Mme le Maire

Le marché de travaux a été attribué au Groupe BOUYGUES. Actuellement, la Région, le Département et la Communauté de communes étudient l'accès au site par la création des infrastructures nécessaires. C'est le département et la com com qui seront contributeurs du marché de voirie.

La prévision d'ouverture du lycée est fixée à septembre 2023.

- *Travaux RD122 Ecosnes-Bleury*

Exposé de Stéphane BRÉANT

Les travaux avancent bien. Après quelques soucis du côté Bleury avec des bordures de trottoirs, l'intervention retardée d'Orange pour l'enfouissement de ses lignes et des aléas de livraison de matériaux, le chantier en est à la phase du revêtement bitumé.

Etant donné l'épaisseur de la couche de roulement, les abords sont trop creux pour permettre aux véhicules de circuler en toute sécurité.

Il faut donc mieux attendre les finitions en calcaire. L'ouverture de la route est prévue pour fin janvier 2021 si les conditions climatiques le permettent.

Afin de remplacer le repas offert aux aînés qui n'a pas pu se tenir cette année, les élus ont distribué 70 colis de Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 35